



**Compte-rendu  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 02 juin 2022  
à vingt heures à la salle du conseil municipal  
sous la présidence de Mr CROZET Guy, Maire.**

**PRESENTS :** Mmes Guillot Jacqueline ; Meilland Pascale ; Ribes Monique.  
Mrs Chabré Michel ; Cohas Xavier ; Crozet Guy ; Dejob Xavier ; Grosbellet Michel ;  
Philippon Emmanuel ; Regeffe Hervé

**ABSENTE EXCUSEE :** Rodamel Chantal

**ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Pascale MEILLAND

Accueil et présentation de l'ordre du jour par M. le Maire.

Approbation et signature du compte-rendu et des délibérations de la réunion précédente

En début de séance, M le Maire demande l'autorisation au Conseil d'ajouter une délibération à l'ordre du jour.

### 1/ Recrutement d'un agent contractuel pour l'entretien des locaux de la commune

En remplacement du poste de Mme Dulac Joëlle, M le Maire propose l'embauche d'un agent contractuel. Profil du poste : agent d'entretien.

C'est un poste annualisé de 5h/semaine qui peut varier de 3 à 7h/semaine en fonction des besoins pour :

travaux d'entretien/nettoyage des bâtiments communaux.

aide ponctuelle à l'entretien des espaces verts

**Après en avoir délibéré**, le Conseil décide à l'unanimité l'embauche d'un agent sur ce poste.

Plusieurs candidatures de Pôle Emploi et locales ont été reçues.

C'est la candidature de Christophe FROMENT qui a été retenue

Christophe travaille déjà 24h/semaine sur la commune. La mairie peut l'employer sur 2 contrats (24h et 5h) pour commencer et en fin d'année lui faire un contrat global de 29h//semaine

### 2/ Achat matériel de cuisine pour Le Relais : proposition et choix

Certains équipements anciens de la cuisine posent des problèmes et doivent être remplacés :

(Poêle 4 feux avec four, plaque grillade, plaque coup de feu)

Des devis ont été demandés à plusieurs sociétés (Patay, Perrier, CPB, CBH)

**Après en avoir délibéré**, le Conseil à l'unanimité retient le devis de PERRIER pour un coût de 7150 € HT soit 8579 €TTC.

### 3/ Bibliothèque municipale : remboursement de frais kilométriques à 1 bénévole

Mme Brigitte Butin a effectué des trajets avec son véhicule personnel pour la bibliothèque à hauteur de 19,72 €.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil vote à l'unanimité pour lui rembourser cette somme.

### 4/ Acceptation d'un remboursement d'EDF suite à un sinistre à la salle des fêtes

Le 10 octobre 2018, il y a eu un dysfonctionnement sur la ligne électrique qui a créé une surchauffe et endommagé du matériel. EDF était intervenue au mois de novembre.

Le coût des travaux se sont montés à 4620 €. L'assurance GROUPAMA a été prévenue et nous a remboursé la somme de 1861€ et EDF nous donne un chèque de 1873,09 €.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'encaissement du chèque EDF.

## 5/ Réforme de la publication des actes

Une nouvelle loi oblige les collectivités à publier les actes sur Internet.

Cela concerne les actes réglementaires (délibérations, arrêtés,), les actes ni réglementaires, ni individuels. Les actes individuels (permis de construire...) ne sont pas concernés

Les communes de moins de 3500 habitants ont la possibilité de délibérer pour choisir le mode de publication qui leur sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

L'affichage

La publication sur support papier

La publication électronique

**Après en avoir délibéré**, le Conseil vote à l'unanimité pour l'affichage.

## 6/ Convention AGEDI

La commune doit se mettre en règle par rapport au règlement RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

En 2019, AGEDI nous avait proposé de nous aider à mettre en place ce RGPD. Les services nous ont envoyé les documents.

M. Didier de St Maxen président d'AGEDI est le DPD (Délégué de la Protection des Données).

Pour bénéficier de ses services, Agedi propose la signature d'une convention. La cotisation coûte 50 € par an.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil accepte à l'unanimité cette convention

## 7/ Compte-rendu des commissions

### **Poursuite aménagement aire de loisirs (derrière le relais)**

Le terrain de tennis est peu utilisé, une réflexion est en cours pour réaménager cet espace

Une piste possible serait la réalisation d'un City-park (petit terrain multisport)

Le niveau de subvention possible sera étudié avant toute décision.

**Assainissement** : le 1<sup>er</sup> bassin de décantation de la station d'épuration a besoin d'être vidangé. Il faut enlever le maximum de boue mais la vidange complète n'est pas nécessaire. M Fougère technicien du département préconise de pomper doucement l'eau qui est au-dessus et de la déverser sur le terrain (après accord de la police de l'eau) avant de pomper la boue.

M. Mathieu Daval de St Julien nous a fait un devis de 4300€ pour vidange et traitement de 48m<sup>3</sup> à la station de Boën. Le Conseil est d'accord pour le faire intervenir.

**Lotissement** : Mme Adeline Freycon a un accord de principe pour l'achat de la 1<sup>ère</sup> parcelle.

Le géomètre viendra effectuer la division de la parcelle (bornage) le 30 juin. Cette opération permettra la vente de la 1<sup>ère</sup> parcelle et la viabilisation de la seconde.

**Enquête publique** : M. Breyton (commissaire enquêteur) viendra le 23 juin voir les 3 sites ( chez M. Marcel ROUX au Pinay, chez M. et Mme GUILLOT André et Jacqueline à Godran et chez M et Mme MICHEL à Charbonnier).

**FNACA** : Consultation d'une société au Coteau pour la réalisation d'une plaque pour une stèle du souvenir. La définition de cette stèle est en cours

## 10/ Infos et questions diverses

Salle des fêtes : l'éclairage du parking s'allume et s'éteint sans arrêt même la journée. Il faut faire passer la maintenance SIEL.

La bonde de l'évier à côté du lave-vaisselle est souvent bouchée.

FIN DE SEANCE : 22h45

Ainsi fait le jour mois an que dessus

<b>Nom</b>	<b>Signature</b>
CROZET GUY	
CHABRE Michel	
RIBES MONIQUE	
GROSBELLETT Michel	
COHAS Xavier	
PHILIPPON Emmanuel	
MEILLAND Pascale	
GUILLOT JACQUELINE	
RODAMEL Chantal	<b>Absente excusée</b>
REGEFFE Hervé	
DEJOB XAVIER	